



Insubordination!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Par **yomguy**, le **23/10/2009** à **10:54**

Bonjour,

j'étais d'astrinte du 5 au 11 octobre. Durant cette semaine, nous étions en camp(du 5 au 8). Le vendredi soir, le veilleur de nuit me téléphone pour me dire qu'il manque un veilleur et que celui-ci est in joignable. Il en avise le directeur avant moi et conviennent tous les deux qu'il peut faire la nuit seul. Le samedi matin, je contacte le veilleur qui ne s'est pas présenté au travail la veille. Il me dit qu'il a posé des congés pour le we et que, le directeur étant systématiquement absent depuis le début de la session, la secrétaire lui propose de s'en occuper et qu'elle le contactera s'il y a un problème. Ne sachant pas quoi faire, j'appelle le directeur pour trouver une solution. Ce dernier me répond en me disant que ce n'est pas son problème puisqu'il n'est pas d'astrinte et que je dois me débrouiller tout seul. Je lui répond que d'une part il m'est difficile de gérer des boulettes qui ont été faites dans mon dos alors que j'étais en camp et qu'en tout état de cause je n'avais pas les informations nécessaires pour régler ces problèmes(pas accès aux demandes de congés des salariés). C'est alors que je lui dis texto:"je veux bien gérer les urgences liées à l'astrinte mais pas les boulettes d'organisation des autres." Il me répond que les boulettes des autres font parties des urgences de l'astrinte et qu'en plus il n'a jamais accordé de congés au veilleur concerné. Je lui demande alors comment aurais-je pu savoir qu'il n'avait pas accordé les congés au veilleur(j'aurais du le deviner...)et je lui propose d'appeler le veilleur pour lui signifier qu'il n'est pas en congés et qu'il doit venir travailler le soir même. Le directeur me répond(sans tenir compte de notre conversation)qu'effectivement c'est la bonne solution et qu'il se charge lui-même de contacter le veilleur. Il me rappelle peu de temps après pour me dire que le problème était réglé et que le veilleur occuperait son poste comme prévu. Le lundi 12 octobre, le directeur convoque le DP pour lui signifier qu'il va procéder à 3 entretiens disciplinaires: 1 pour le veilleur avec à la clé un avertissement pour abandon de poste; 1 pour la secrétaire avec également un avertissement pour avoir accordé des congés sans son accord; et 1 pour moi avec un avertissement ou un licenciement pour insubordination pour refus d'assumer mes responsabilités d'astrinte. J'ai reçu la convocation pour l'entretien disciplinaire aujourd'hui

mais le directeur n'y mentionne pas ses intentions.